

ANNEXE 7
CHARTE POUR LES EXPOSANTS ET LEURS
CONSTRUCTEURS DE STANDS

Nom du salon:

Date du salon:

Exposant : Nr du palais et du stand:

Cher exposant,

Votre stand peut être monté de deux manières différentes.

Veuillez cocher ce qui est d'application dans votre cas:

0 A. Vous louez un stand tout prêt de l'organisation.

0 B. Vous construisez vous-même le stand, ou vous le faites monter par un monteur de stands.

Dans ce cas, nous souhaitons recevoir certains renseignements complémentaires en rapport avec la manière dont ce stand est monté. Veuillez cocher ce qui est d'application:

- 0 1. Vous construisez un stand modulaire (hauteur limitée à 2,5m)
- 0 2. Vous construisez un stand (moins de 2,5m de haut)
- 0 3. Vous construisez un stand modulaire (plus de 2,5m de haut) – sans étage
- 0 4. Vous construisez un stand (plus de 2,5m de haut) – sans étage
- 0 5. Vous construisez un stand avec un étage accessible (privé ou public)
- 0 6. Le monteur de stand place de l'éclairage professionnel (ponts lumineux) ou du matériel audiovisuel.

Dans les cas 2, 4, 5 ou 6 le monteur de stands doit également ajouter une analyse de risque.

Données du MONTEUR DE STAND.....

Adresse: Nr.

Nr postal: Commune:

Tél : Fax:

Le responsable de chantier : GSM :

Sous-traitants éventuels :

		Données du sous-traitant (nom, adresse, tél)	Description du travail (voir point B)
1			
2			

DECLARATION D'INTENTION¹

1. Le soussigné renvoie cette charte complétée et signée et confirme qu'il a lu et clairement compris les consignes de sécurité applicables à BRUSSELS EXPO.
2. Il s'engage à respecter scrupuleusement ses obligations en matière de Sécurité, Santé et Environnement.
Il transmettra la brochure d'information au monteur de stand et lui demande, si nécessaire (voir point B), de joindre une analyse de risque.
3. Le soussigné déclare avoir reçu les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO du Comité Organisateur et qu'il prendra les initiatives nécessaires pour informer du contenu de ce document tous ses travailleurs et, le cas échéant, également les sous-traitants qui travaillent pour son compte.
4. Le soussigné déclare qu'en cas d'accident de travail sur le stand, il contactera immédiatement le coordinateur de sécurité et lui transmettra l'information complémentaire nécessaire.

Date	Nom et fonction	Signature
..... / /		

Ce document doit être renvoyé dûment complété au coordinateur de sécurité à: bruexpo@vincotte.be et y joindre les éventuelles analyses de risque avant le début des travaux.

¹ Déclaration d'intention, conforme à l'article 29 de la Loi sur le bien-être.

Annexe : demande de contrôle pour l'étage

Comme il est prévu dans les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO, il est obligatoire de faire contrôler SUR PLACE le stand avec étage par un SECT (Service Externe pour les Contrôles Techniques).

Nous vous prions donc de nous renvoyer le présent document complété, dans les meilleurs délais (avant ouverture du salon).

En cas de remise hors délais du présent document, il sera demandé aux organisateurs de la manifestation d'interdire purement et simplement l'accès au stand.

Ce document a pour but de vous aider à ériger votre stand en respectant quelques règles «de bonne pratique».

Vous avez **deux possibilités** pour vous conformer au règlement de sécurité de Brussels Expo. (**Veuillez compléter et biffer les mentions inutiles**).

1. Vous faites faire ce contrôle par le Service Externe pour les Contrôles Techniques sur les lieux de travail : **Vinçotte**.
(Contenu du contrôle : voir prescriptions de sécurité)
Ce contrôle doit être demandé à monsieur L. VAN LEEUW
Par mail : lvanleeuw@vincotte.be téléphone : (+32.476.500.890).

Prix indicatif : 250 Euro – éventuellement à modifier sur base des documents reçus et la concordance avec la construction sur site.

Données de facturation :

Nom de la société :

Adresse :

Localité :

TVA :

Personne de contact :

Téléphone :

A défaut d'avoir rempli correctement ces renseignements, la facture sera adressée au signataire du présent formulaire.

2. Vous faites exécuter ce contrôle sur place par un autre Service Externe pour les Contrôles, à savoir par

Le rapport de contrôle doit être envoyé à bruexpo@vincotte.be avant l'ouverture du salon, et doit rester disponible à tout moment sur le stand afin d'être présenté lors de l'inspection incendie. En cas de non-présentation, Brussels Expo ou son mandataire demanderont à l'organisation de déclarer le stand non-accessible, et ce jusqu'à présentation d'un rapport d'examen établi par un SECT.

Conclusion:

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du présent document et s'engage à s'y conformer.

Fait à :

Le :

Société

Stand n°

Nom et Signature :

Fonction :